

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Mai 2016

**OBJET :** Cession d'un immeuble à usage de bureaux sis 35 rue du Docteur Fanton à Arles (13200) au profit de la société F.L Holding

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de désaffecter et de déclasser l'immeuble à usage de bureaux sis 35 rue du Docteur Fanton à Arles (13200), cadastré section AD n°308, 309 et 312, du domaine public dans le domaine privé du Département,
- d'approuver sa cession au prix de 460 000 €, conforme à l'avis de France Domaine, au profit de la société F.L Holding,
- d'autoriser la signature du compromis de vente sans condition suspensive, dans lequel sera mentionné le versement par l'acquéreur d'une indemnité d'immobilisation de 5 % du montant de la vente, de celle de l'acte de vente correspondant et de tout autre document se rapportant à cette transaction.

La recette correspondante, soit 460 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental, chapitre 77, fonction 0202, article 775.

Les frais notariés seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

**Votent pour :** Le groupe « Un département gagnant – Les Républicains – UDI-Indépendants de droite » ; Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Le groupe des Elus Socialistes et Républicains ;  
Mme PUJOL

**Vote contre :** M. VERANI

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée